

Quatrième chambre

La demande d'avis, concernant un projet d'arrêté du Gouvernement wallon "relatif aux organismes touristiques et au Conseil supérieur du Tourisme", introduite le 1^{er} septembre 2005 par le Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme de la Région wallonne, après avoir été renvoyée, le 13 septembre 2005 sous le n/ 106, au rôle d'attente prévu à l'article 84*bis* des lois coordonnées, a été rayée du rôle le 16 mai 2006, à la suite de la réinscription de l'affaire sous le n/ de rôle 40.497/4, après accomplissement des formalités préalables prescrites.
